



NEIGE EN GUADELOUPE , ET TOUJOURS PAS DE CHASSE-NEIGE EN VUE

Si le doute existait encore dans la tête de certains, la récente constatation réalisée dans le fret aérien devrait éteindre toutes ces remises en question.

Douanes

La Nature a horreur du vide, mais les trafiquants...

L'UNSA n'a eu de cesse de signaler que la zone de fret de l'aérogare était poreuse, zone dont l'accès n'est plus réglementé. **Les organisations criminelles y sont dorénavant bien ancrées et continuent d'étendre leur influence sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire, l'ensemble de notre territoire.**

La mission dédiée à l'Outre-mer de la DG a-t-elle été reléguée aux oubliettes ?

Aujourd'hui, nous atteignons près d'une tonne de cocaïne découverte sur le fret de l'aérogare Maryse Condé sur trois ans et plusieurs tonnes de stupéfiants en provenance du port de Jarry saisies en hexagone.

L'UNSA exige depuis tantôt une montée en charge des services opérant dans cette circonscription sensible et la création d'organes de ciblage fret aérien et portuaire digne de ce nom.

Mais nous ne voyons toujours aucun changement de braquet de la part de notre Administration.

Même s'il est coutume pour nos DROM de faire avec les moyens du bord, nous touchons aux limites de l'exercice. Une réelle réflexion sur la manière dont on mène la LCF doit être menée sur les directions Antilles-Guyane.

Mesdames et Messieurs les dirigeants, il est temps d'armer la Douane des moyens nécessaires pour combattre le trafic de stupéfiants en Antilles-Guyane.

Au regard du niveau élevé de la menace, les agents de la DR de Guadeloupe attendent **un projet ambitieux tant au niveau des moyens humains que matériels**. Nos collègues attendent que l'Administration mette en place **un plan stratégique à la hauteur des enjeux** et qu'enfin, voit le jour **une réelle reconnaissance de leur engagement constant**.

Nous exerçons notre métier avec passion mais ce n'est pas vraiment ce qui fait tourner le ménage.

Un combat qui est l'affaire de tous !

Les conclusions de la commission sénatoriale sur le narcotrafic aux Antilles-Guyane a relevé un défaut majeur : **le manque de coordination et de coopération entre les services acteurs sur zone**.

L'UNSA réclame des mesures en faveur d'une réelle coopération au travers de conventions avec nos partenaires locaux.

Aucun douanier n'est formé aux techniques d'intervention tactique en milieu hostile.

C'est un vrai métier !

Les agents des Douanes doivent pouvoir compter sur les partenaires du Ministère de l'Intérieur pour les appuyer notamment en termes de mesures de sécurisation des agents lors des opérations dans des zones sensibles et des situations opérationnelles à risque.

Aucune affaire ne justifie l'exposition des agents à des risques manifestes.

Selon l'article L. 4121-1 du Code du travail, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Dans ce cadre, l'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher.

L'UNSA Douanes pour une douane modernisée et efficace dotée de moyens réels et adaptés

Votre équipe UNSA Douanes Guadeloupe